

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur.	18 fr. » c. Poste,	24 fr. » c.
Six mois, —	10 » —	13 » —
Trois mois, —	5 25 —	7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 10 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

7 heures 06 minutes du soir,	Omnibus.
4 — 35 — —	Express.
3 — 36 — —	matin, Poste.
9 — 04 — —	Omnibus-Mixte.

DÉPART DE SAUMUR POUR ANGERS.

1 heure 02 minutes du soir,	Omnibus-Mixte.
-----------------------------	----------------

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

9 heures 50 minutes du matin,	Express.
11 — 25 — —	Omnibus.
5 — 31 — —	soir, Omnibus-Mixte.
9 — 57 — —	Poste.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR TOURS.

3 heures 02 minutes du matin,	Omnibus-Mixte.
7 — 52 — —	Omnibus-Mixte.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces	20 c. la ligne.
Dans les réclames	30 —
Dans les faits divers	50 —
Dans toute autre partie du journal.	75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

MEXIQUE.

On annonce qu'une dépêche, adressée à l'Empereur par le capitaine général de la Havane, apporte les nouvelles les plus importantes du Mexique.

Le général Ortega, commandant la place de Puebla, comprenant que la résistance n'était pas possible, a fait demander au général Forey une capitulation.

Mais les conditions que le général mexicain a posées n'ont pas paru acceptables; elles ont été refusées.

Le lendemain, une sortie faite par les assiégés, au nombre de 12,000 hommes, a été repoussée avec la plus grande vigueur et s'est transformée en véritable déroute.

A la suite de cette tentative, la municipalité de la ville a fait une démarche auprès du général Forey pour le supplier de ne pas bombarder la ville.

Le général aurait répondu, avec la dignité qui convient à un général français, que le bombardement était inutile pour assurer la victoire de la France, et que les considérations d'humanité ne se séparaient pas dans son esprit des droits de la guerre.

Au départ du bateau qui apporte ces nouvelles, qui, nous l'espérons, seront confirmées, on considérait comme certaine la capitulation sans condition. (La France.)

On lit dans le *Courrier des Etats-Unis* du 22 avril :

Le bruit d'une défaite décisive de l'armée

française devant Puebla s'est encore une fois répandu hier dans la ville. Heureusement, il nous a suffi de remonter à la source de cette rumeur, pour reconnaître qu'elle n'a d'autre fondement qu'une tentative avortée de la part d'une colonne d'attaque, pour enlever le fort Saint-Xavier.

C'est un incident regrettable qui a pu coûter quelques pertes aux Français, mais qui n'a en rien changé la situation respective des deux partis. A cet égard, du reste, nous avons plus que de simples inductions. Les nouvelles de Mexico, reçues par la voie de San-Francisco et publiées hier, sont du 1^{er} avril, c'est-à-dire postérieures de quatre jours au combat ci-dessus rapporté, lequel avait eu lieu le 27 mars. Or, ces nouvelles disent :

« Le fort de Saint-Xavier n'étant plus tenable, par suite des bombes lancées par les canons rayés, les Mexicains l'ont évacué et les Français l'ont occupé le 31 mars, en faisant 150 prisonniers. Les Français sont maîtres de toutes les fortifications extérieures autour de la ville, mais les forts principaux tiennent encore. Le bombardement continuait aux dernières dates. Les Français ont coupé les communications entre Ortega et Comonfort. »

Il est donc clair que l'avantage momentané remporté le 27 mars au soir par Ortega, n'a pas même arrêté les progrès des assiégeants et que ceux-ci ont largement pris leur revanche dans les journées qui ont suivi. — Havas.

AFFAIRES DE POLOGNE.

On lit dans le *Moniteur* :

La réponse du gouvernement russe à la dé-

pêche française concernant les affaires de Pologne ayant donné lieu, dans divers journaux, à des analyses ou à des interprétations erronées, nous croyons utile de la publier ci-dessous. Cette dépêche et son annexe ont été lues, et copie en a été laissée par M. l'ambassadeur de Russie à M. le ministre des affaires étrangères le 1^{er} mai. Il est facile, en lisant ces documents, de se convaincre qu'ils ouvrent la voie à des plans de conciliation, et que l'on y trouve les bases de négociations pouvant aboutir à une entente entre les différents cours qui recherchent en ce moment les moyens de sauvegarder les intérêts légitimes de la Pologne.

Le prince Gortschakoff au baron de Budberg, à Paris.

Saint-Petersbourg, le 18/26 avril 1863.

Monsieur le baron,

Dans la matinée du 5/17 avril, M. l'ambassadeur de France m'a donné communication d'une dépêche de M. Drouyn de Lhuys relative à la situation du royaume de Pologne.

Je transmets à Votre Excellence copie de cette pièce, que j'ai aussitôt placée sous les yeux de S. M. l'empereur.

Notre auguste maître y a puisé la conviction que les vues exprimées au nom de l'Empereur Napoléon s'accordent entièrement avec celles qui l'animent.

Le gouvernement français témoigne à l'égard des tristes événements du royaume de Pologne des sentiments qui ne peuvent être étrangers à aucun gouvernement ami de l'humanité. Il ne saurait douter un instant de la profonde affliction que cet état de chose fait

éprouver à notre auguste maître, de la vive sollicitude qu'il inspire à Sa Majesté, ni du désir ardent qu'elle a de pouvoir en hâter le terme.

Le gouvernement français signale le contre-coup que ces agitations exercent sur les Etats voisins et l'anxiété qu'elles font naître dans le reste de l'Europe.

Notre auguste maître admet le juste intérêt que les puissances limitrophes et celles qui ont concouru à régler le sort de l'Europe doivent naturellement vouer à toutes les complications qui pourraient tendre à le troubler.

Mais l'intérêt que la Russie prend à des événements qui la touchent de si près ne saurait assurément être moins profond, ni son désir de ramener la tranquillité dans le royaume et la sécurité en Europe moins vif et moins sincère.

Le gouvernement de l'empereur Napoléon témoigne enfin une confiance dans les dispositions libérales de notre auguste maître et s'inspire d'un sentiment de réserve que Sa Majesté apprécie, lorsqu'il nous signale en terminant l'opportunité d'aviser aux moyens de placer la Pologne dans les conditions d'une paix durable.

Rien ne saurait mieux répondre aux vœux de l'empereur.

Mais c'est précisément sur le choix des moyens qui peuvent conduire à ce résultat qu'il serait désirable de s'entendre.

M. le ministre des affaires étrangères de France constate la profondeur du mal et l'impuissance des combinaisons imaginées jusqu'ici pour réconcilier la Pologne avec la position qui lui a été faite.

FEUILLETON.

LA MÉTAIRIE DES GENÈTS.

(Suite.)

Gabriel continua :

« — Une circonstance vint me confirmer dans ma vaniteuse présomption au sujet de mon talent. Je rencontrai un jour sur le bord de la mer un peintre, — un grand peintre, — qui étudiait un effet de l'Océan. Je parvins à l'emmener jusqu'à mon réduit d'artiste, où il vit mes pauvres ébauches. L'imprudent ! il me complimenta, il me donna de bienveillants conseils. Je pris ses éloges au pied de la lettre; mon cœur en tressaillit, et ma tête s'exalta. Je me crus prédestiné pour la gloire.

« Dès lors je négligeai la surveillance des travaux de la ferme pour redoubler d'ardeur à l'étude de la peinture. Une pensée soudaine, persistante, tyrannique, s'empara de mon âme : aller à Paris!

« J'avais entendu dire que le talent y était toujours consacré, honoré, enrichi et je ne doutais

pas que je ne dusse réussir rapidement à conquérir la gloire. Folles illusions, qu'étes-vous devenues ?

« Ce fut au milieu de ces dispositions de mon esprit que je vis tout-à-coup mon père succomber au chagrin d'avoir été ruiné par la banqueroute d'un vieil ami pour lequel il s'était inconsidérément engagé.

« Je pleurai amèrement la mort de mon pauvre père; quant à la perte de mon patrimoine, j'étais trop désintéressé pour en être frappé. Notre ferme fut vendue, les dettes furent liquidées, et quinze cents francs à peine firent tout mon héritage.

« Quinze cents francs ! pauvre pécule ! Mais n'avais-je pas vingt ans ? ne me croyais-je pas du génie ? et cette somme n'était-elle pas plus que suffisante pour que je pusse gagner Paris et y vivre quelques mois en attendant la fortune et la gloire ?

« Je partis donc bravement. Je me souviens, Mariannic, que vous et quelques amis me fîtes la conduite jusqu'à la route. Mon cœur se serra en vous quittant; mais trop de belles espérances me soulevaient en voltigeant devant mes pas pour que je res-

sentisse longtemps le regret de ce que je laissais derrière moi.

« J'arrivai dans la capitale, — une grande ville radieuse et sombre à la fois, pleine d'opulence fastueuse et de misère profonde, — et je m'y installai fort mal, moyennant beaucoup d'argent. Déjà la couronne de mes chimères se détachait un peu de mon front.

« Mon premier soin fut de rendre visite au grand peintre qui m'avait encouragé de ses éloges. Il me reçut avec bonté. Toutefois, en apprenant que j'étais venu à Paris pour tenter la carrière des arts, il prit un air sérieux et me déclara que s'il avait pu prévoir que ses encouragements m'eussent inspiré l'idée funeste de devenir peintre, il se serait bien gardé de me les adresser. Il me traça alors un sinistre tableau de la vie d'artiste, et termina en m'engageant à retourner au pays. C'était là ma première déception, elle fut affreuse : mon cœur se déchira, et je fondis en larmes.

« Abattu, terrifié, j'eus d'abord l'envie de suivre le conseil de la prudence, mais je ne sais quelle suggestion perfide de mon orgueil paralyssa cette résolution. Je m'écriai bientôt avec énergie en saisissant mes pinceaux :

« — Non, je ne partirai pas ! je deviendrai illustre aussi, dussé-je abrégé ma vie à force de travail ! »

« Je me mis à l'œuvre avec une sorte d'acharnement.

« Levé avec l'aube, je ne me couchais que fort tard dans la nuit, sans cesse cloué devant mon chevalet et ma table à dessiner, sans cesse combattu entre le découragement et l'espoir, jugeant parfois ma peinture estimable, mais souvent aussi la trouvant odieuse et foulant aux pieds le lendemain ce que j'avais accompli la veille avec mille efforts.

« En présence des admirables productions de l'art ancien et de l'art moderne, dont Paris abonde, je commençais à reconnaître toute ma faiblesse et toute mon ignorance; je comprenais enfin qu'il me faudrait de longues années d'application pour arriver à tirer de ma palette d'honorables moyens d'existence. Mais, hélas ! mes faibles ressources ne diminuaient-elles pas de jour en jour à vue d'œil, malgré la stricte économie que j'apportais dans mes dépenses, et ne fallait-il pas que je songeasse à les renouveler bientôt ? En effet, après un an environ, que me restait-il de mes quinze cents francs ? Rien, ou presque rien. L'avenir s'assombrissait terriblement, et je voyais en frissonnant s'approcher la misère.

C'est un motif de plus pour ne pas recommencer des expériences qui ont été une source de malheurs pour la Pologne et pour la Russie, une cause de troubles pour l'Europe et qui, selon toute probabilité, aboutiraient aux mêmes résultats.

Le mal dont souffre actuellement le royaume n'est pas un fait isolé. L'Europe entière en est affectée. Les tendances révolutionnaires, fléau de notre époque, se concentrent aujourd'hui dans ce pays, parce qu'elles y trouvent assez de matières combustibles pour espérer d'en faire le foyer d'une conflagration qui s'étendrait à tout le continent.

Les gouvernements dont la tâche est de guérir ce mal ne sauraient donc y apporter assez d'attention, de prudence et de ménagements, afin de discerner les éléments qu'il importe d'écarter comme un danger commun et ceux dont le développement, poursuivi avec persévérance et maturité, peut servir à fonder un avenir durable.

Notre auguste maître s'est voué à cette œuvre qui se rattache à celle que, dès son avènement au trône, Sa Majesté s'est donnée pour mission d'accomplir, afin de faire entrer toutes les parties de son empire dans la voie d'un progrès régulier.

J'ai exposé les vues de notre auguste maître dans la dépêche ci-jointe, que je viens d'adresser à l'ambassadeur de Sa Majesté à Londres, en réponse à une communication du gouvernement de Sa Majesté britannique, analogue à celle de M. Drouyn de Lhuys. D'ordre de l'empereur, Votre Excellence est invitée à remettre une copie de cette pièce à M. le ministre des affaires étrangères de France.

Il y verra quelle part le gouvernement de l'Empereur Napoléon peut prendre, selon nous, afin d'accélérer la réalisation du vœu qu'il nous exprime au nom de l'humanité et des intérêts permanents de l'Europe.

Il reconnaîtra certainement qu'avec les éléments de révolution cosmopolite répandus dans presque tous les pays, et qui affluent de toutes parts sur tous les points où s'offrent des chances de désordre et de bouleversement, le soin de ramener le calme et la paix ne saurait reposer sur les efforts d'un seul gouvernement, et que nous demandons d'éteindre un incendie qui rencontre au dehors d'inépuisables aliments, ce serait enfermer la question dans un cercle sans issue.

Le prix que le gouvernement français attache à l'en voir sortir, la sollicitude qu'il témoigne pour les intérêts généraux de l'Europe, les bonnes relations qui subsistent entre nous, les sentiments de confiance envers notre auguste maître, dont la dépêche de M. le ministre des affaires étrangères de France contient l'expression, nous autorisent à espérer qu'appréciant la question d'un point de vue élevé, avec toutes les difficultés qu'elle comporte et les ménagements qu'elle réclame,

l'Empereur Napoléon ne refusera pas le concours moral qui peut dépendre de lui, afin de faciliter à notre auguste maître la tâche que lui tracent sa sollicitude pour le royaume de Pologne, ses devoirs envers la Russie et ses relations internationales avec ses voisins et les grandes puissances de l'Europe.

Veillez exprimer cet espoir à M. Drouyn de Lhuys, en lui remettant copie de la présente dépêche.

Agréer, etc., etc.

On prétend que la réponse de la Russie à l'Autriche, très-courtoise dans ses termes, paraphrase la dépêche du comte de Rechberg, en insistant avec plus de force encore qu'auprès de l'Angleterre, sur les dangers que peut faire courir l'esprit de révolution à la couronne d'Autriche. — Havas.

La Gazette de l'Allemagne du Nord dément les nouvelles suivantes : 1° que la Prusse ait été invitée, avec les Etats secondaires de l'Allemagne, à se joindre à l'action diplomatique des trois puissances ; 2° que le général de Goltz ait reçu une mission pour Paris ; 3° que la Prusse ait essayé d'amener l'Autriche à conclure une convention avec la Russie, ainsi que lord Russell l'a prétendu dans le *Blue Book*. — Havas.

La Gazette officielle de Carlsruhe, organe du gouvernement grand-ducal, contient un article très-vif contre le parti de la Croix, qui, suivant elle, domine en ce moment à Berlin. Voici comment ce journal définit l'attitude à prendre par l'Allemagne dans les questions d'intérêt européen :

« Ne pas nous lier inconsidérément, ni d'un côté ni de l'autre, mais nous réserver notre liberté de défendre victorieusement le droit allemand et l'intérêt allemand partout où ils peuvent courir des dangers. En Pologne, il n'y avait pas lieu de prendre parti pour les Polonais ni pour les Russes. Mais rien ne nous empêchait de nous associer, en vue de l'humanité et des principes de droit international, aux démarches des autres puissances en faveur de la Pologne. »

Ce n'est pas dans le grand-duché de Bade, toutefois, c'est à Berlin même que la politique de M. de Bismark trouve ses plus ardents adversaires ; une fraction de la Chambre des députés va proposer à cette assemblée de protester, soit par une motion, soit par une adresse au roi, contre la conduite du cabinet dans les affaires de Pologne.

Les élections qui viennent d'avoir lieu en Bavière ont assuré le triomphe du parti de la Grande-Allemagne, qui est à l'Autriche ce que le *Nationalverein* est à la Prusse.

On mande de Cracovie, le 5 mai. — Hier, un corps de mille faucheurs s'est montré vis-

à-vis de Kaplica, de l'autre côté de la frontière, dans la direction d'Igolomia et de Brzesko.

Un autre corps, pouvant compter 300 hommes, a été ou près de Koscielniki.

Un détachement de 250 insurgés, commandés par des Français, a été mis en déroute par les Russes. On a amené aujourd'hui ici, 53 volontaires saisis de ce côté de la frontière, huit voitures chargées d'armes et un canon. Un autre transport de fugitifs et de blessés est en route. On dit que la rencontre a été sanglante et qu'un soldat autrichien a été blessé à la frontière par un Russe qui poursuivait les insurgés.

La Gazette de Breslau annonce qu'une vraie bataille rangée a eu lieu, le 1^{er} mai, en face de Bentzen. L'avantage est resté aux insurgés polonais. Les Russes ont perdu toute leur artillerie avec leurs bagages, et quelques centaines d'entre eux sont passés sur le territoire prussien où ils ont été désarmés. — Havas.

INTÉRIEUR.

Voici le texte de la consultation juridique publiée par le *Courier du Dimanche*, concernant le droit de réunion :

« Les jurisconsultes soussignés, consultés sur la légalité de la formation des comités électoraux.

» Adoptent les résolutions suivantes :
» La formation de comités aux approches des élections est d'un usage constant et d'une nécessité impérieuse : plus l'intervention de l'administration dans l'élection est active, et l'action de la presse restreinte, plus aussi ce moyen d'entente entre les électeurs devient indispensable.

» Il ne paraît pas que la légalité de ces comités puisse faire l'objet d'un doute sérieux ; il suffit, pour s'en convaincre, de se rendre un compte exact de la nature et du but de ces réunions, et de se reporter aux textes des lois et décrets qui régissent la matière.

» Le but des comités électoraux est de débattre les candidatures ; de créer entre les électeurs un lien commun ; de leur fournir les renseignements et les conseils qui peuvent éclairer leur choix. Leurs réunions peuvent être périodiques ou non ; elles peuvent se composer d'un nombre de membres plus ou moins considérable ; mais un double caractère distingue ces réunions : 1° elles sont essentiellement privées ; 2° elles n'ont lieu que pendant une période nécessairement limitée, c'est-à-dire pendant la durée de la lutte électorale.

» A ce double point de vue, elles ne tombent sous l'application d'aucune des dispositions législatives qui ont successivement restreint le droit d'association et de réunion.

» Les articles 291 et suivants du Code pénal, et la loi du 10 avril 1834, interdisent les associations de plus de vingt personnes. Mais

la première condition pour qu'il y ait lieu d'appliquer ces articles, c'est qu'il y ait une association.

« Les réunions et les associations, dit M. Faustin-Hélie (*Théorie du Code Pénal*, § 1023), sont choses tout à fait distinctes : les réunions ont pour cause des événements prévus, instantanés, temporaires ; les associations, au contraire, ont un but déterminé et permanent : se réunir, c'est vouloir s'éclairer et penser ensemble ; s'associer, c'est vouloir se concerter, se compter et agir.

» Cette distinction, qui est dans la nature des choses, a été successivement indiquée de la manière la plus explicite par tous les orateurs qui, dans les deux Chambres, ont pris part à la discussion de la loi de 1834.

« Les réunions et les associations ne doivent pas être confondues, disait à la Chambre des députés M. Martin (du Nord), rapporteur de la loi ; jusqu'à présent, personne n'a pensé que les réunions eussent été atteintes par l'art. 291, ne craignez pas qu'elles le soient davantage par la loi que nous discutons. »

« La loi, disait également M. Rœderer à la Chambre des pairs, n'autorise pas plus à inquiéter qu'à interdire les réunions, soit fortuites, soit habituelles ; elle ne regarde que les associations... » (*Moniteur* du 9 avril 1834.)

» Il faut conclure de ce qui précède, que ni l'article 291, ni la loi de 1834 ne pourraient être invoqués contre les comités électoraux. Quoique le but de tous ces comités soit identique, et que des relations puissent s'établir entre eux, ce ne sont, dans tous les cas, que de simples réunions qui manquent du caractère essentiel et constitutif de l'association, à savoir la permanence.

» Le décret dictatorial du 25 mars-2 avril 1852 a donné, il est vrai, une extension nouvelle aux dispositions de l'art. 291 du Code pénal et de la loi de 1834, en les déclarant applicables aux réunions publiques, de quelque nature qu'elles soient.

» Mais ce décret, comme les lois du 19 juin 1849 et du 6 juin 1850, dont il perpétue, en les aggravant, les dispositions restrictives, n'a en vue que les réunions publiques. En admettant donc, ce dont il est permis de douter, qu'il faille l'appliquer aux réunions auxquelles seraient appelés tous les électeurs inscrits, il n'est pas possible de l'étendre aux comités électoraux, qui sont, de leur nature, des réunions non publiques. Une telle extension serait d'autant plus inadmissible, que l'art. 1^{er} du décret abroge expressément la loi du 28 juillet 1848, qui, en consacrant la liberté des clubs, exigeait, dans son art. 15, l'autorisation de l'autorité municipale pour les réunions non publiques dont le but serait politique.

« La misère ! Ah ! vous n'avez pas l'idée de la misère à Paris ! Ce n'est pas à Paris comme en vos campagnes, où le pauvre qui a faim vient en passant s'asseoir à la table des chaumières : on l'y reçoit de bon cœur, et il laisse à son départ une bénédiction pour remerciement. La misère à Paris s'entasse tristement dans les dépôts de mendicité, ou bien elle se cache avec pudeur en d'affreux réduits, où la faim lui dévore les entrailles. Dans ce dernier cas, on languit, on meurt dans l'ombre, fièrement, en cachant son affreuse détresse, et nul ne se doute que vous succombez d'inanition. Noble et navrant orgueil ! »

« Je fus bientôt réduit à l'extrémité. Pas un de mes tableaux ne se vendait ; car, pour être acheté, il faut qu'un tableau, bon ou mauvais, soit signé d'un nom connu, et je n'avais point de réputation. En vain, poussé par la nécessité, j'allais-je moi-même proposer mes œuvres au plus vil prix : nul n'en voulait, ou bien on m'en offrait à peine la modique somme que j'avais dépensée. C'était poignant ! et je rentrais chez moi la rage au cœur, avec une ardente tentation de tout briser dans mon atelier, d'anéantir jusqu'au dernier vestige de mes ingrates études. Mais je n'en avais pas la force, la colère faisait bien-

tôt place à la mélancolie : je contemplais avec une douloureuse tristesse toutes mes infructueuses compositions : elles me semblaient empreintes de grâce et de sentiment, et je sentais que je les aimais, ces pauvres dédaignées, de tout le chagrin qu'elles me causaient. Ah ! je le dis avec sincérité, elles méritaient un meilleur accueil, car si elles n'étaient pas le fruit d'un talent consommé, elles étaient du moins l'œuvre d'un talent patient, laborieux et déjà même habile. »

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écria Ysolette, touchée jusqu'au fond du cœur, comme j'aurais donc voulu vous connaître et être riche, bien riche ! je vous aurais acheté tout ça aussi cher que vous auriez voulu.

— Et moi, dit Mariannic avec un geste expressif, que n'étais-je près de vous, cousin, pour vous encourager, pour vous consoler, pour partager avec vous mon petit revenu ? Peut-être qu'après vous auriez pu faire fortune ?

Gabriel leur prit les mains, qu'il pressa tendrement dans les siennes et continua :

« Je n'ai pas eu le bonheur de rencontrer, dans ma détresse, comme vous l'eussiez été, Ysolette, ni une amie dévouée comme vous n'eussiez pas manqué

de l'être, Mariannic. Aussi, je me vis contraint d'abandonner mon petit logement d'artiste avec mon modeste atelier, et de me réfugier dans une horrible mansarde. Alors commença pour moi une de ces existences sombres et désolées, où le corps s'use aux privations et aux souffrances de chaque jour, où l'âme s'abat et se flétrit sous le découragement de l'anathème, où les spectres du froid et de la faim se dressent à votre chevet maudit et vous conseillent le suicide. Je passai un hiver presque sans feu, un été presque sans pain, cachant ma misère à tous les yeux, et résolu de mourir en silence sur mon grabat solitaire.

« Je n'eus pas le courage d'attendre, et, un matin, je me levai avec la ferme intention d'en finir avec la vie. Ne voulant rien laisser après moi de moi-même sur la terre, je brûlai toutes mes toiles peintes accrochées aux parois nues de mon grenier ; ce ne fut pas sans un affreux serrement de cœur. Le soir, je me dirigeai vers la rivière, et m'élançant par-dessus le parapet d'un pont, je me jetai à l'eau... je perdis connaissance... Quand je repris mes sens, j'étais couché dans un hôpital, en proie aux souffrances aiguës d'une fièvre cérébrale. Il me fallut plusieurs mois pour me rétablir ; ma convalescence surtout fut lon-

gue ; mais, je l'avoue, je la trouvai pleine de charmes. J'avais été jusque-là tant tourmenté, qu'il me fallait peu de chose pour me rendre heureux : du repos et des rêves, c'en était assez. Aussi, avec quelle volupté je savourais mon tranquille bien-être d'hôpital ! Oublieux des ennuis passés, je ne songeais à l'avenir que pour l'embellir des plus riantes images, des plus doux bonheurs. Une pensée surtout s'était emparée de mon cœur et le caressait ineffablement : revoir mon village ! L'aspect de la verdure des arbres me retraçait ses délicieux ombrages ; le souffle frais du matin me rappelait ses brises de mer vivifiantes ; en un mot, tout me ramenait en idée à ce beau coin de terre de ma Bretagne, où désormais je voulais aller vivre et mourir.

« En effet, un jour je quittai l'hôpital, et le même jour je me mis en marche. J'étais riche : j'avais dix francs qu'un pauvre compagnon de chambre, à qui je comptais mes rêves de convalescent, m'avait légués à son lit de mort pour m'aider à faire le voyage. C'était tout ce qu'il possédait, le brave jeune homme ! Dix francs pour franchir cent cinquante lieues, j'étais parti sans rien ! Pour simplifier mes dépenses, j'avais un excellent expédient : je marchais la nuit et je dormais le jour. Un tapis d'herbe à l'ombre me

» Les soussignés estiment en conséquence qu'aucune des dispositions de la loi actuellement en vigueur n'interdit la formation de comités électoraux, et que ces réunions ne sont pas moins conformes aux intentions du législateur qu'aux intérêts des citoyens.

J. Dufaure, bâtonnier de l'ordre des avocats. — Berryer, ancien bâtonnier. — A. Freslon. — Victor Lefranc. — Henry Didier. — Gaul Andreal. — L. de Barthélemy. — Albert Gigot. — Auguste Poupnet, avocat à la cour de cassation. — Amédée Lefèvre-Pontalis. — Ernest Guibourg. — Etienne Récamier. — De Bellomayre. — Léon Renault.

Nouvelles Diverses.

Paris, 5 mai. — Ce matin, les nombreuses personnes restées fidèles aux grands souvenirs du 1^{er} Empire, déposaient à l'entour de la colonne de la place Vendôme, le tribut de leur vénération, des guirlandes, des couronnes et des bouquets d'immortelles. C'est aujourd'hui en effet le 42^e anniversaire de la mort de l'Empereur Napoléon I^{er}. Dès 11 heures, les vieux débris des anciennes armées se réunissaient pour prendre leur drapeau chez Son Excellence le maréchal Magnan, commandant en chef de l'armée de Paris, et se rendaient ensuite à l'église des Invalides, afin d'assister avec les généraux, officiers supérieurs et simples officiers de ces anciennes armées à la messe commémorative. L'état-major des Invalides est venu se joindre, à midi, à l'assistance.

Parmi les personnes étrangères à l'hôtel des Invalides, on remarquait Mgr l'abbé Coque-reau, aumônier en chef de la flotte; M. le baron Lacrosse, sénateur et secrétaire du Sénat; M. le baron Larrey, fils du célèbre chirurgien des armées du premier Empire, chirurgien en chef lui-même de la Garde Impériale; M. le baron de Vatry, ancien aide-de-camp du prince Jérôme à Waterloo; M. le comte Rodolphe d'Ornano, premier maître des cérémonies de l'Empereur. Au premier rang étaient les princesses Charlotte et Gabrielle Bonaparte, filles du prince de Canino, et leurs enfants.

A midi, aux Tuileries, dans la chapelle du palais, une autre messe commémorative a été dite pour LL. MM., la famille Impériale et la Cour. — Havas.

— Le Corps législatif finira sa session au terme fixé par le dernier décret de prorogation, c'est-à-dire le jeudi 7 mai.

Les dernières lois votées par la Chambre seront immédiatement portées au Sénat et soumises à cette assemblée dans les séances de vendredi et samedi.

On assure que samedi, au conseil des ministres, l'Empereur signera le décret de clôture de la session du Sénat, qui sera porté

servait de lit, cela ne me coûtait qu'un peu de courbature. De la sorte, je franchis une grande distance, et je n'étais plus qu'à vingt lieues d'ici lorsque je m'aperçus que de mes dix francs il ne restait plus une obole. Je me reprochai d'avoir été prodigue, et je hâtai gaïement le pas, j'étais si près de Fomesnant, que je savais si hospitalier! Pour cette fois, je marchai nuit et jour sans manger, sans me reposer, redoublant d'ardeur à mesure que j'avancais. Mais voilà que tout-à-coup je sens mes forces m'abandonner, je m'assieds sur le bord du chemin, une vague défaillance s'empare de mon estomac, mes yeux se troublent, ma tête se penche, et je m'évanouis...

« Deux fees de mon village, reprit-il en souriant, vinrent me porter secours, et... vous savez le reste. »

Mariannic et Ysolette avaient de grosses larmes le long des joues.

Cette triste élégie d'une vie d'artiste, racontée avec un sentiment vrai qui la rendait plus touchante encore, avait profondément ému ces deux naïves filles de campagne. Il y avait à la fois de l'admiration et de l'attendrissement dans ce qu'elles éprouvaient pour ce pauvre jeune homme si laborieux et si durement éprouvé.

dans la journée même à la haute Assemblée par M. le ministre d'Etat.

Le même jour doit, dit-on, être signé le décret de convocation des électeurs pour le dimanche 31 mai et le lundi 1^{er} juin pour l'élection du nouveau Corps législatif. (La France).

— Depuis quelques jours les hirondelles ont fait leur apparition parmi nous; mais on ne remarque encore qu'un petit nombre de ces oiseaux, dont le retour dans nos climats ne s'effectue pas en société et par masses, comme leur départ à l'automne. C'est isolément et seulement par couple qu'on les voit revenir au printemps, et chaque jour nous en ramène quelques-unes. On sait que l'hirondelle de cheminée est la première à venir nous annoncer l'approche du beau temps. Elle est bientôt suivie de l'hirondelle de fenêtre. Après viennent le martinet noir, l'hirondelle de rocher et celle de rivage.

Il résulte des observations de Spallanzani que les hirondelles, contrairement à ce que l'on croit généralement, peuvent supporter le froid au degré de la congélation et même au-dessous, sans en être sensiblement incommodées. Cet auteur rapporte qu'une chute de neige, qui dura plusieurs heures, étant survenue à Pavie, en 1783, produisit un tel abaissement de température que l'eau des rues se couvrit de glace. Cependant les hirondelles, de retour en très-grand nombre, ne s'éloignèrent point de la ville, où on les vit, faute de trouver dans les airs de quoi se nourrir, s'accrocher aux murailles, aux voûtes des greniers et des magasins ouverts pour y chercher leur subsistance. Lorsque ces oiseaux quittent les lieux qu'ils avaient choisis pour demeurer, c'est donc moins le froid qui les chasse que la diminution et ensuite la disparition complète des insectes dont ils se nourrissent.

— L'Angleterre qui se vante d'avoir inventé les timbres-poste, grâce à l'initiative de lord Lonsdall, dit le *Courrier d'Indre-et-Loire*, n'a fait que ressusciter et d'approprier au goût du jour, et selon les besoins de l'époque, une vieille mesure que l'administration française avait laissée tomber en désuétude.

Voici, en effet, ce qu'on lit dans un règlement de 1653 :

« On fait à sçavoir à tous ceux qui voudront écrire d'un quartier de Paris en un autre, que leurs lettres et billets ou mémoires seront fidèlement portés et diligemment rendus à leur adresse, et qu'ils en auront promptement réponse, pourvu que, lorsqu'ils écriront, ils mettent avec leurs lettres un billet qui portera *port payé*, parce que l'on ne prendra point d'argent; lequel billet sera attaché à la dite lettre, ou mis autour de la lettre, ou passé dans la lettre, ou en toute autre manière qu'ils trouveront à propos, de telle sorte néanmoins que le commis le puisse voir et l'osteraysément.

» Chacun estant adverty que nulle lestre ny response ne sera portée qu'il n'y aye avec icelle un *billet de port payé* dont la date sera remplie du jour et du mois qu'il sera envoyé, à quoy il ne faudra manquer si l'on veut que la lettre soit portée.

— Ah! cousin, dit l'une, vous ne quitterez plus Fomesnant, n'est-ce pas? Vous m'en le promettez?

— Votre Paris, reprenait l'autre, est une vilaine ville que je deteste, et nous ne souffrirons pas que vous y retourniez.

— Je doute fort que la capitale me revioie jamais, répondit Gabriel, dont le cœur se dilatait d'aise à la vue de cette franche sympathie qu'on lui témoignait. Je vais chercher à m'occuper au pays, dussé-je me mettre à labourer la terre.

— Bon! j'ai ce qu'il vous faut! s'écria joyeusement Mariannic.

— Quoi donc? quoi donc? demandèrent à la fois Ysolette et Gabriel.

— Chut! A demain les affaires sérieuses, répondit doctoralement Mariannic.

Les deux personnages rentrèrent dans leur chambrière. Gabriel alla coucher chez une vieille voisine, ancienne amie de sa famille.

Est-il besoin d'ajouter que Mariannic et Ysolette ne s'endormirent que fort tard dans la nuit et qu'elles parlèrent beaucoup de Gabriel?

Quant à Gabriel, il rêva un peu de la bonne Mariannic et un peu plus de la jolie Ysolette.

(La suite au prochain numéro.)

» Le commis général qui sera au palais vendra de ces *billets de port payé* à ceux qui en voudront avoir, pour le prix d'un sou marqué, et non plus, à peine de concussion; et chacun est adverty d'en acheter pour sa nécessité le nombre qu'il lui plaira, afin que lorsqu'on voudra écrire, l'on ne manque pas pour si peu de chose à faire ses affaires.

» L'acquisition des billets se fait au palais, chez les tourières des couvents, chez les portiers des collèges et communautés et chez les geôliers des prisons. Le prix de chacun d'eux est d'un *sou tapé*, et les solliciteurs sont avertis de donner quelque nombre de ces billets à leurs procureurs et à leurs clercs, afin qu'ils les puissent informer à tous moments de l'état de leurs affaires, et leurs pères à leurs enfants qui sont au collège ou en religion, et les bourgeois à leurs artisans.

» Les commis commenceront à aller et porter les lettres le 8 août 1653. On donne ce temps afin que chacun aye le loisir d'acheter des billets.

— On dit que les oncles d'Amérique ont disparu. Voici une histoire qui prouve qu'ils sont avantageusement remplacés par les pères des Grandes-Indes. Un tambour de la garde nationale parisienne, âgé de près de soixante ans, s'était séparé très-jeune de son père. Celui-ci cherchant à faire fortune, était parti pour les Indes, et depuis près d'un demi-siècle, on n'en avait pas entendu parler. Il y a quelques jours, M. M..., notaire, fait prier Joseph H..., le tambour, de passer à son étude pour communication importante. Importante, en effet, car là le très-heureux militaire apprend que son père, qu'il ne se rappelait plus que confusement, vient de mourir en lui laissant une fortune de trente-cinq millions!

Le brave homme reçut la nouvelle sans broncher. Il pâlit, trembla un peu, ses yeux s'humectèrent en songeant à ses enfants, et, faisant un effort pour sourire au milieu d'une émotion bien naturelle, il s'écria : « Eh bien! maintenant, je vais changer mon tambour pour une grosse caisse! »

Il faut un fier stoïcisme pour pouvoir se permettre un calembour dans une pareille circonstance.

Chronique Locale.

La 1^{re} colonne du 76^e régiment de ligne, composée de 20 officiers, 430 sous-officiers et soldats, allant d'Angers au camp de Châlons, arrivera à Saumur le samedi 9 mai.

La 2^e colonne (état-major) du même régiment, allant aussi d'Angers au camp de Châlons, composée de 24 officiers, 484 hommes et 4 chevaux, arrivera à Saumur le dimanche 10 mai.

Le dimanche 17 mai, M. Cadeot, viculteur à Dampierre, donnera, sur la demande qui lui en a été faite et avec le concours du Comité agricole de notre arrondissement, une séance de soufrage des vignes. Cette séance aura lieu au Jardin-des-Plantes de Saumur, à 2 heures après midi. M. Cadeot se rendra dans les vignes et opérera le soufrage aux divers appareils.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

New-York, 24 avril. — Sept canonnières, un steamer et trois transports ont essayé de franchir les batteries de Wicksburg. Un transport a été forcé de retourner en arrière; un autre a été brûlé; on suppose que tous les hommes à bord ont péri. Le reste des navires a passé. Onze canonnières fédérales sont maintenant devant Wicksburg. Elles ont détruit les batteries confédérées. — Havas.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 2 mai. Revue politique la semaine. — Courrier de Paris. — S. A. I. le Sultan et le duc de Brabant en Egypte. — Les artistes modernes de l'Allemagne (fin). — Les absents n'ont pas tort (suite). — Chronique musicale. — Gazette du Palais. — Fêtes à Toulon. — Dimensions de l'univers visible. — Bibliographie. — Revue financière.

Gravures : Soldats de l'armée mexicaine. — Retour de S. A. R. le duc de Brabant à Suez, après sa visite aux travaux du canal. — Débarquement de S. M. le Sultan à Alexandrie. — Grande cavalcade Toulonnaise du 19 avril, organisée par les jeunes gens de la ville au profit des ouvriers de l'industrie colonnière. — Réception de Mgr l'archevêque de Paris à Notre-Dame, pour son installation. — Evénements de Pologne : bande de volontaires quittant Grodno pour rejoindre l'armée insurrectionnelle. — M. le vice-amiral, préfet maritime, comte Bouët de Villamez, fait son entrée dans la nouvelle darse de Missiessy (arsenal de Castignea), inaugurée le 20 avril. — Simulacre d'attaque du fort Malbousquet, exécuté par les troupes d'artillerie, d'infanterie, et par les compagnies de débarquement de l'escadre, à Toulon. — Mesure de la distance de la Terre au Soleil. — Grands comparés du Soleil, de la Terre et de la Lune. — Echecs. — Rébus.

ETAT-CIVIL du 16 au 30 avril 1863.

NAISSANCES. — 16, Ferdinand-Aristide-Eugène Violle, rue Fenet; — 17, Henri-Antoine Labit, montée des Moulins; — 18, Jean Raffin, rue de la Croix-Verte; — 20, Henri Bouchard, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Louise-Adolphe Monnier, rue Notre-Dame; — Sydonie-Mathilde Welsch, rue St-Lazare; — 21, Louise Lelarge, rue de Fenet; — 24, Louis Boucher, rue des Boires; — Victorine-Augustine Granry, rue de la Visitation; — 27, Eugénie-Geneviève Grosjean, rue de Rouen; — 29, Louise-Augustine Carré, rue de la Mare-Maillet; — 30, Marie Cheruy, rue du Temple.

MARIAGES. — 20, Henry Bordière, serrurier, a épousé Hermance-Olyme Badin, sans profession, tous deux de Saumur; — Etienne Hériobé, cultivateur, de Bagneux, a épousé Marie Denous, domestique, de Saumur; — 27, Yves Boischot, tailleur d'habits, a épousé Anne-Joséphine Villiers, brunisseuse, tous deux de Saumur; — Joseph-Ferdinand Finet, menuisier, a épousé Maria-Elisa Boussin, sans profession, tous deux de Saumur; — Emile Dumény, propriétaire, de Saumur, a épousé Marguerite-Jeanne-Ernestine Bruneau, de Montsoreau; — 29, Eugène Boret, boulanger, de Saumur, a épousé Emélie Clarette Poirier, sans profession, de Bourgneil; — Jean Savattier, négociant, a épousé Marie-Camille Menier, sans profession, tous deux de Saumur; — Marie-Pierre-Alban-Emile Dessort, capitaine d'habillement à l'Ecole impériale de cavalerie, chevalier de la Légion d'Honneur, a épousé Marie Tessié, propriétaire, tous deux de Saumur.

DECES. — 16, Louis Poulain, marchand de chiffons, 24 ans, au hameau de Beaulieu; — 18, Pierre Ouvrard, entrepreneur de bâtiments, 52 ans, rue de la Petite-Douve; — Marquet, mort né; — 20, Victorine-Valentine Leveau, 20 jours, rue du Portail-Louis; — 22, Michel Garrault, propriétaire, 66 ans, rue de la Visitation; — 22, Louis-Frédéric Dovaile, rentier, 77 ans, célibataire, à l'hôpital; — 23, Anne-Justine Boussin, 26 ans, femme Bordereau, rue du Paradis; — 27, Louis Boisseau, blanchisseur, 30 ans, rue du Petit-Pré; — Antoinette-Julie Pasquier, couturière, 22 ans, femme Boulanger, à l'hôpital; — 28, Abel Langlois, bijoutier, 46 ans, célibataire, rue de Fenet; — Henriette Cochin, sans profession, 51 ans, femme Dugrip, place de la Bilange; — 29, Virginie Albert, lingère, 59 ans, femme Dauzon, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Publications du 5 mai 1863.

Jules-Théodore Rochard, régleur, et Jeanne-Augustine Pehù, plieuse, d'Angers. — Thomas-Félix Gromaire, cavalier de manège, et Mélanie-Aimée Allain, lingère, tous deux de Saumur. — Louis Raffault, charron, de Parnay, et Marie Bonnin, domestique, de Saumur. — Pierre-Désiré Lamoureux, charron, et Louise-Madeleine Fillatreau, sans profession, de Chinon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :
Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Etude de M^e BODIN, avoué.

D'un jugement contradictoire rendu par le tribunal civil de Saumur le deux mai mil huit cent soixante-trois, enregistré,

Il appert :
Que Madame Adélaïde Marchand, épouse de M. Henri Hublot, ancien négociant, avec lequel elle demeure à Doué-la-Fontaine,
A été séparée de biens d'avec son mari.

Pour extrait :
L'avoué poursuivant,
(267) BODIN.

Etude de M^e DENIEAU, notaire à Allonnes.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance au 1^{er} novembre 1864,
UN BEAU

MOULIN A EAU

Garni de 3 paires de meules, nouveau système, situé dans la commune d'Allonnes.

Avec 5 hectares 55 ares de dépendances en vignes, prés et terres labourables.

S'adresser pour tous renseignements et pour traiter audit M^e DENIEAU, notaire. (268)

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIERE

APRÈS FAILLITE.

Le vendredi 8 mai 1863, à midi, et jours suivants s'il y a lieu,

Il sera procédé par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans le magasin de M^{me} veuve Poisson, marchande à Saumur, rue Saint-Nicolas, n° 1, à la vente publique aux enchères de différents objets mobiliers dépendant de sa faillite, à la requête de MM. Cormery et Delacour, syndics de la faillite.

Il sera vendu :

Lits, couettes, rideaux, couvertures, linge, un très-beau bureau à quatre places, tables, chaises, huches, quantité de beaux rayons, cartons, portes et croisées, batterie de cuisine, papier d'emballage et beaucoup d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à Saumur.

VENTE MOBILIERE

Le mardi 12 mai 1863, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e HENRI PLÉ, commissaire-priseur, dans la maison de M. Barrabant, rue Saint-Nicolas, à Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier des chambres garnies de ladite maison, à la requête de M. Dubois, qui en est le propriétaire.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, couvertures, rideaux de lits et de croisées, éredons, armoires à glaces, commodes à étagères, guéridons, tables de toilette à tiroirs, pendules, flambeaux, glaces, canapés, fauteuils, chaises, étagères, tapis, tableaux, gravures et quantité d'autres objets.
On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE,

UNE MAISON

Située rue d'Orléans, n° 63.

Occupée actuellement par un restaurant.

S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

Etude de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE GRANE ET BELLE

MAISON

Située à Saumur, port du Maronnier, bâtie et occupée autrefois par M. Gogien.

Nombreuses pièces parquetées, servitudes consistant en logement pour le concierge, caves, remises et écurie, terrasse sur la Loire, vaste jardin bien planté d'arbres fruitiers et d'agrément.

S'adresser à M^e LAUMONIER, pour visiter les lieux et pour traiter. (259)

JARDIN ET PAVILLON,

Situés au Champ-de-Foire,

A VENDRE

S'adresser à M. LEGUEU, place de l'Arche-Dorée. (180)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON

dite

MAISON DE L'AUMONERIE,

Appartenant aux dames de Sainte-Anne de la Providence de Saumur, située place du Presbytère, n° 5, derrière l'église de Nantilly, composée de plusieurs corps de bâtiments, cour, jardin, terrasse et dépendances.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (248)

DÉPOT DE SOUFRE

Pour le soufrage des vignes,

Chez M. PERALO,

A 30 fr. les 100 kilogrammes.

Le public est prévenu que pour toute la saison du soufrage, M. Péralo a centralisé chez M. Cadéot, propriétaire à Dampierre, son dépôt de soufre trituré et bluté, à raison de 30 fr. les 0/0 kil. au comptant. (144)

SOUSCRIPTION AUX OBLIGATIONS

DE LA SOCIÉTÉ

DES TAPIS ET TISSUS MÉCANIQUES DE MEAUX.

EMPRUNT DE 600,000 FRANCS

DIVISÉ EN 2,400 TITRES D'OBLIGATIONS HYPOTHÉCAIRES DE 250 FRANCS, REMBOURSABLES EN 20 ANNÉES A 300 FRANCS,

Produisant un intérêt annuel de 15 francs, et donnant droit aux Primes indiquées plus bas.

CET EMPRUNT EST GARANTI PAR :

- 1° Une hypothèque, conférant privilège de vendeur, reposant à la fois sur l'immeuble et sur le matériel immeuble par destination de la manufacture de Meaux, terrains, constructions, métiers et outillages de toutes sortes;
 - 2° Les approvisionnements permanents en matières premières, en marchandises manufacturées, ou en marchandises en cours de fabrication et sur métiers.
- L'ensemble de ces diverses valeurs matérielles s'élève à 1,400,000 francs et est assuré pour un chiffre d'environ 1,200,000 par les Compagnies *Le Phénix* et *La France*.

LA SOCIÉTÉ FAIT AUX OBLIGATIONNAIRES LES AVANTAGES SUIVANTS :

- 1° Intérêt à 6 0/0;
- 2° Prime de 50 fr. par obligation, payable au remboursement, soit en moyenne en dix ans : c'est-à-dire environ 2 0/0 à ajouter à l'intérêt de 6 0/0;
- 3° Prime en tapis affectée à chaque tirage au sort annuel, comme il suit :

LE PREMIER NUMÉRO SORTANT AURA DROIT :

A UN TAPIS, riche, haute laine, d'une dimension minimum de 4^m 20 sur 5^m 50, valant TROIS MILLE FRANCS (1).

LES 19 NUMÉROS SUIVANTS RECEVRONT CHACUN :

UN TAPIS DE PIED OU TAPIS DE TABLE, riche, de 2^m sur 1^m 80 au moins, de la valeur de 100 francs.

De la sorte, il y aura chaque année 20 lots sur 120 obligations sortant, soit une chance par cinq obligations.

4° Faculté pour le porteur d'obligations sorties au tirage annuel d'en recevoir le remboursement en tapis de son choix, au prix de fabrique.

Enfin, les porteurs de titres n'auront à supporter aucuns frais d'impôts ni de droits de timbres, la Société entendant les prendre tous à sa charge.

(1) Un spécimen de ce tapis sera déposé pendant toute la durée de l'emprunt au siège de l'administration.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

- 1° VERSEMENT de 100 fr. en souscrivant.
- 2° — de 100 fr. le 15 juin 1863.
- 3° — de 50 fr. le 15 août 1863.

Le coupon de la prochaine échéance (31 mai 1863) sera détaché d'avance, le souscripteur recevra de suite l'intérêt de 6 0/0 du jour de son premier versement jusqu'au 31 mai.

Les souscripteurs qui verseront de suite la totalité de leurs obligations recevront une bonification de 6 0/0 sur les termes non échus.

LA SOUSCRIPTION EST OUVERTE A PARTIR DU 15 AVRIL 1863 :

A PARIS : Au siège de l'administration, 10, rue Laffitte. (On peut aussi verser au crédit de la Société, chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, 50, rue de Provence.)

A SAUMUR : Chez MM. LOUVET, TROUILLARD ET C^{ie}, banquiers;
V^o DE FOS-LETHECULE ET FILS, id.;
V^o LAMBERT ET FILS, id.

Il n'y aura réduction proportionnelle que sur les demandes faites le dernier jour.

La Souscription sera close le 18 mai 1863.

UNE CALECHE

A un cheval, très-légère, presque neuve,

A VENDRE D'OCCASION.

S'adresser à M. LANCEMENT, carrossier. (233)

UN HOMME de 58 ans, marié, sans enfants, garde particulier depuis 6 ans, et pouvant tenir une comptabilité, désire une PLACE DE GARDE, LA FEMME se chargerait du soin des bestiaux.
S'adresser au bureau du journal.

BREVET D'INVENTION

A CÉDER

L'exploitation, facile à Paris, donnera des bénéfices considérables. Clientelle faite.

S'adresser (franco) à M. A. LEBRUN, fabricant, boulevard de Laval, 27, à Angers. (253)

MOYEN INFALLIBLE

POUR COMBATTRE

LA MALADIE DE LA VIGNE.

SOUFRE SUBLIMÉ ET LAVÉ,
Chez M. A. PIE fils, droguiste.

SAPINS DU NORD.

Ch. BERSOULLÉ, rue Beaurepaire, 47,

Donne avis, qu'à partir de ce jour, il aura un magasin de BOIS DE SAPINS DU NORD, de toutes espèces et dimensions, pour charpente et menuiserie. (33)

SOUFFLET - MODÉRATEUR

DE LA VERGNE

POUR LE SOUFRAGE DE LA VIGNE.

FABRIQUE AUTORISÉE PAR L'AUTEUR.

Nouveau système perfectionné et breveté sous le patronage du Comice agricole des cantons de Saumur,
Chargé par M. DE LA VERNE d'appliquer sur cet instrument une marque spéciale.

Les demandes devront être adressées à M. DUVAU-GIRARD, négociant, chez qui l'on trouve également du soufre, ou à M. BERTHELOT, fabricant de soufflets à Saumur.

Les soufflets nommés soufflets de la Vergne, autres que ceux marqués SOUFFLET-MODÉRATEUR DE LA VERGNE, de même que ceux de forme imitative, notamment à tuyère recourbée ou grillée, étant de contre-façon, les fabricants et détenteurs seront poursuivis. (266)

MAGASIN DE SAPINS DU NORD

POUR MENUISERIE ET CHARPENTE,

Tenu par

BERSOULLÉ-VASLIN

Rue de Bordeaux, près le Pont-Fouchard.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 5 MARS.			BOURSE DU 6 MAI.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862.	69 55	» 15	» »	69 50	» »	» 05
4 1/2 pour cent 1852.	97 30	» »	» 10	97 25	» »	» 05
Obligations du Trésor.	455 »	» »	» »	455 »	» »	» »
Banque de France.	3370 »	2 50	» »	3370 »	» »	» »
Crédit Foncier (estamp.).	1480 »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Foncier, nouveau.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole.	760 »	» »	» »	755 »	» »	5 »
Crédit Mobilier.	1432 50	12 50	» »	1437 50	5 »	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	750 »	19 »	» »	745 »	» »	5 »
Orléans (estampillé).	1013 75	3 75	» »	1007 50	» »	6 25
Orléans, nouveau.	830 »	10 »	» »	822 50	» »	7 50
Nord (actions anciennes).	1035 »	» »	3 75	1040 »	5 »	» »
Est.	533 75	» »	3 75	512 50	» »	6 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	1131 25	» »	6 25	1131 25	» »	» »
Midi.	761 25	1 25	» »	765 »	3 75	» »
Ouest.	531 25	3 75	» »	530 »	» »	1 25
Genève.	460 »	» »	» »	462 50	2 50	» »
Dauphiné.	455 »	» »	» »	460 »	5 »	» »
Ardennes.	487 50	» »	» »	486 25	» »	1 25
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1830 »	5 »	» »	1835 »	5 »	» »
Canal de Suez.	550 »	10 »	» »	546 25	» »	3 75
C ^{ie} Transatlantique.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Autrichiens.	497 50	2 50	» »	497 50	» »	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	605 »	1 25	» »	607 50	2 50	» »
Victor-Emmanuel.	465 »	5 »	» »	463 75	» »	1 25
Russes.	432 50	2 50	» »	431 25	» »	1 25
Romains.	440 »	» »	» »	435 »	» »	5 »
Crédit Mobilier Espagnol.	967 50	17 50	» »	977 50	10 »	» »
Saragosse.	755 »	» »	1 25	760 »	» »	» »
Portugais.	545 »	» »	2 50	545 »	» »	» »
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	317 50	» »	» »	316 25	» »	» »
Orléans.	311 25	» »	» »	311 25	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Ouest.	300 »	» »	» »	300 »	» »	» »
Midi.	303 75	» »	» »	307 50	» »	» »
Est.	300 »	» »	» »	302 50	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.